

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 439

Artikel: Saffa : Société coopérative de cautionnement

Autor: L.-H.P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261704>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

était continu ce progrès vers la victoire finale, quand malheureusement la situation s'est profondément modifiée. Maintenant, ce sont leurs droits fondamentaux que, dans le chaos de l'après-guerre, les femmes doivent défendre contre des attaques répétées. De nouvelles expériences de systèmes gouvernementaux sont faites qui touchent directement notre Alliance, parce qu'elles affectent la situation respective des femmes et des hommes; et si quelques-unes de ces changements sont maintenus ou institués une égalité de droits entre les sexes, d'autres ont détruit le résultat d'années de travail, qu'il s'agisse de la situation politique, juridique ou économique des femmes, ou de l'activité sociale éclairée dont elles avaient pris l'initiative et qu'elles ont exercé. Or, nous estimons d'importance vitale de réclamer que, quelles que puissent être les nouvelles expériences faites dans un pays, elles renforcent, et en tout cas ne détruisent pas l'idéal en lequel nous croyons. Cet idéal, loin d'être basé sur une division d'intérêts qui séparent les sexes est au contraire inspiré par une communauté d'intérêts, encore enrichie par les contributions que chacun, homme et femme, peut y apporter. Les femmes, pas plus que les hommes, n'envisagent toutes de la même façon les problèmes sociaux et politiques; comment donc allons-nous préserver (ne devrions-nous pas même dire plutôt rétablir?) cette solidarité, qui, seule, a donné la victoire à notre mouvement, et sans laquelle nos succès acquis risquent d'être balayés? Nous en sommes persuadées; les formes extérieures de l'émancipation n'ont de valeur durable que si les femmes elles-mêmes réalisent complètement l'importance de leur propre dignité, de leur liberté et de leurs responsabilités.

Tels sont les problèmes que nous discutons ensemble à Istanbul, en évoquant nos succès ou nos échecs, et surtout en fortifiant en commun notre volonté de continuer la lutte. La mission de notre Alliance est de marquer, dans un monde organisé pour la paix et le bonheur, le chemin de la justice et de l'égalité des devoirs et des droits. Et l'avenir nous appartiendra si, pleinement conscientes de la responsabilité des femmes du monde entier, nous proclamons en commun notre idéal, en prenant l'engagement de le réaliser.

MARGERY I. CORBETT ASHBY,
ADELE SCHREIBER,
ROSA MANUS.
GERMAINE MALATERRE-SELLIER,
FRANTZIA PLAMINKOVA,
EMILIE GOURD.
MILENA ATANASOVITCH,
DOROTHÉE VON VELSEN,
HODA CHARAOUI,
MARIE GINSBERG,
SUZANNE GRINBERG,
INGEBORG HANSEN,
PAULINA LUISI,
ALISON NEILANS,
DHANVATHI RAMA RAU,
BESSIE RISCHBIETH,
JOSÉPHINE SCHAEN,
MARQUESA DEL TER,
AVRA THEODORPOULOS,
INGEBORG WALIN,
CARIEE CHAPMAN CATT,
FRANCES M. STERLING.



Les femmes et les livres

Marie-Anne Calame
(1775-1834)

Il est des choses que l'on fait avec un plaisir tout particulier, tel celui qui m'échoit aujourd'hui de vous parler d'un livre écrit par une femme sur une femme, et édité par une femme.

Le grand nom de Marie-Anne Calame, qui mérite d'être connu bien au-delà de nos frontières, a le don de susciter toujours nouvel intérêt et nouvelles générosités. L'auteur du livre que je vous présente, Mme Marguerite Evard, docteur ès lettres et professeur au Locle, nous dit s'être sentie de tout temps attirée par cette grande âme généreuse; si bien que, étant comme tournée du désir de révéler au monde une personnalité qui pouvait l'enrichir, elle a travaillé inlassablement, tout d'abord à préparer avec un soin minutieux une splendide exposition rétrospective de dessins et de tableaux de M.-A. Calame et de ses contemporains pour souligner le centenaire de la mort de l'artiste; puis elle lui a consa-

GROUPEMENT SUISSE « LA FEMME ET LA DÉMOCRATIE »

Convocation à une séance commune Dimanche 25 Novembre 1934, à Berne (Petite salle du Casino, entrée par la Herrengasse)

Ordre du jour:

Matin (10 h. 30):

1. La raison d'être et le but de notre Groupement: Mme G. GERHARD, Bâle (en allemand).
2. A propos de l'initiative concernant la révision de la Constitution: Mme A. LEUCH, Lausanne (en français).

13 h.: Interruption pour le dîner.

Après-midi (14 h. 30):

3. Les ouvrières et la démocratie: Mme KISSEL-BRUTSCHY, Rheinfelden (en allemand).
4. Quelques suggestions pour le travail des groupements: Mme E. GOURD, Genève (en français).
5. Propositions pratiques pour un plan de travail: Mme GRUTTER, Berne (en allemand).

Discussion

Cette séance est ouverte à toutes les personnes qui s'intéressent au mouvement « La Femme et la Démocratie » et auxquelles l'occasion sera ainsi donnée de s'orienter sur ses buts et son programme, en permettant d'autre part à celles qui ont déjà travaillé pour lui de l'envisager à différents points de vue, et d'échanger leurs idées. Les Sociétés affiliées sont priées de se faire représenter en tout cas par une déléguée.

Indications pratiques

Il est rappelé aux participantes que les billets du dimanche actuellement émis par les C. F. F. sont valables:

du samedi au lundi
du samedi au dimanche
du dimanche à l'aller et au retour

2. Horaire des principaux trains:

Genève, dép.	7 h. 10	St-Gall, dép.	5 h. 15	Bâle, dép.	7 h. 23
Lausanne, dép.	8 h. 55	Zurich, dép.	7 h. 41	Bâle, arr.	9 h. 27 ou 9 h. 40
Bâle, arr.	9 h. 55	Bâle, arr.	9 h. 40	Ch. de Fonds, dép.	8 h. 02
Neuchâtel, dép.	8 h. 44	Lucerne, dép.	8 h. 08	Biéne, dép.	9 h. 22
Bâle, arr.	9 h. 58	Bâle, arr.	9 h. 52	Bâle, arr.	9 h. 50
Bâle, dép.	18 h. 06	Bâle, dép.	17 h. 20	Bâle, dép.	17 h. 07
Lausanne, arr.	19 h. 45	Zurich, arr.	19 h. 27	Bâle, arr.	18 h. 55
Genève, arr.	20 h. 42	St-Gall, arr.	21 h. 30	Bâle, dép.	17 h. 25
Bâle, dép.	17 h. 28	Bâle, arr.	17 h. 02	Biéne, arr.	17 h. 58
Neuchâtel, arr.	18 h. 16	Lucerne, arr.	18 h. 53	Ch. de Fonds, arr.	19 h. 12

3. Il n'est pas organisé de repas en commun, mais les restaurants suivants sont recommandés aux participantes: *Duftein, Zenghausgasse, 31 (sans alcool); Mons, Amthausgasse, 1 (sans alcool); Gfeller-Rindlisbacher, Bärenplatz; Restaurant du Théâtre, place du Théâtre.*

Informations concernant le Congrès

Délégués.

Toute Association nationale affiliée à l'Alliance ou toute Fédération d'Associations nationales affiliées à l'Alliance a le droit de se faire représenter par 12 délégués officiels et 12 délégués supplémentaires.

Tous les délégués ont le droit de parole et de vote. Les délégués suppléants remplacent les délégués absents et ont alors seulement droit de parole et de vote.

Suivant les statuts de l'Alliance (art. XI adopté à Rome), le Conseil International des Femmes a droit de se faire représenter par 3 déléguées officielles ayant droit de parole et de vote.

Délégués fraternels.

Toutes les associations féminines internationales ou nationales qui approuvent le but de l'Alliance et sont recommandées, dans leurs pays respectifs, par les associations nationales affiliées à l'Alliance, ont droit à 2 délégués dits « fraternels ». Le Comité Exécutif peut admettre des Sociétés qui se présentent sans cette recommandation.

Il crée un fort bel ouvrage qu'on lit d'un trait. Ajoutons — ce qu'il est nécessaire de dire — que la maison Afar, de Genève, a consenti des prix d'extrême faveur pour ses beaux clichés; que la maison d'édition Oderbolz, du Locle, vend l'ouvrage au seul profit des Billodes¹, et l'on en conclura tout naturellement que l'œuvre d'amour suscitée par M.-A. Calame est un miracle qui se renouvelle toujours.

L'ouvrage est préfacé par M. Arthur Piaget, l'éminent archiviste d'Etat neuchâtelois, qui reconnaît que « M.-A. Calame, avec son grand cœur, sauve la face des Neuchâtelois, dont l'histoire n'est pas riche en actes désintéressés et héroïques ». En effet, les âmes neuchâteloises sont généralement des âmes de notaires et d'horlogers, précises et ponctuelles. Les « énigmes mystiques » sont rares chez nous, et les « vies merveilleuses » tout autant. Aussi M.-A. Calame se détache-t-elle sur le fond honnête aux couleurs un peu ternes et bohème de notre vitrail cantonal, comme une belle sainte aux couleurs de feu. Un de ses biographes, l'abbé Jeanneret, ne l'appelle-t-il pas « la bienheureuse »? et M. Louis Thévenaz, président de la Société d'histoire neuchâteloise, ne disait-il pas, dans son discours à la toute récente exposition des œuvres de M.-A. Calame, qu'il était une sorte d'évêque venant canoniser « une sainte laïque »?

La femme charitable dont nous nous occupons était plus ou moins connue jusqu'à présent. Le prix de vente: 5 fr. dans toutes les librairies. 16 pl. hors texte.

Membres de l'Alliance et congressistes.

Les membres individuels et les congressistes peuvent assister aux séances du Congrès.

Cotisations.

Tout délégué, membre ou congressiste (sauf les membres à vie et les délégués de gouvernements) doit acquitter une cotisation dont le montant et le mode de paiement seront annoncés plus tard.

Pouvoirs.

Tous les délégués représentant les Associations devront se présenter munis de la carte officielle qui leur aura été remise par la présidente ou la secrétaire de leur Association.

Correspondance.

Toutes les lettres devront, jusqu'à avis contraire, être adressées au siège de l'Alliance, 190, Vauxhall Bridge Road, Londres, S. W. 1, N. D. L. R. — Nous tiendrons nos leçons au courant, au fur et à mesure que les renseignements nous parviendront, des préparatifs de ce Congrès, et nous donnerons notamment dans notre prochain numéro quelques détails pratiques.



Cliché de la „Feuille d'avis des Montagnes“
Marie-Anne CALAME
âgée de 55 ans (vers 1830)

rieusement les fils de l'écheveau et nous donner un arbre généalogique de dix générations de Calame loclois, où l'on ne rencontre qu'hommes utiles, magistrats intégrés, femmes actives et généreuses s'occupant des pauvres, des écoles, et des tâches civiques.

C'est en 1775 que naquit au Locle M.-A. Calame, la sixième des huit enfants de J.-Jacques-Henri Calame. Jusqu'à l'âge de 11 ans, nous dit sa biographie, elle inquiéta ses parents par son esprit endormi et son impossibilité d'apprendre le catéchisme. On se déclara à la mener à Genève, chez un médecin renommé. Mais, en cours de route, le carrosse versa, et la secousse de l'émotion provoqua chez l'enfant un brusque éveil des facultés latentes. On rentra au Locle, où la fillette prit sa place dans le petit atelier de peinture sur émail que dirigeait son père. Elle s'y distinguait, au milieu de ses frères et sœurs, décorent des boîtes de montre de dessins exquis, travaillés au microscope, chefs-d'œuvre de patience et d'ingéniosité. Malheureusement, les plus belles pièces ont quitté le pays, et les miniatures figurant à l'Exposition du Locle ne sont, nous dit-on, que des pièces de rebut, non signées. Pendant le travail, quelqu'un faisait la lecture à haute voix, suivant l'habitude du temps.

Devenue adulte, M.-A. Calame ouvre couramment une petite école d'art au Crêt Vailant. Elle y forme d'illustres élèves, ainsi Louis-Aimé Grosclaude, le fameux peintre de genre. On peut se demander si Léopold Robert ne fut pas son élève; en tout cas, il prisa fort sa peinture délicate et lui écrivait: « Montrez-

ques sur l'organisation de ce voyage à Istanbul, auquel toutes les suffragistes de Suisse vont réver pour leurs vacances de Pâques de l'an prochain.



Société Coopérative de cautionnement

Cette société, qui a tenu son Assemblée générale à Genève le mois dernier à l'occasion des réunions de l'Alliance, est en bonne voie: elle compte actuellement 61 personnes juridiques, 265 personnes physiques; 51 membres individuels ont été reçus au cours du dernier exercice, tandis que 2 seulement nous ont quittés, l'un par suite de décès, l'autre a été exclu.

La tâche des membres du comité a été, cette année, assez lourde du fait que, outre l'examen des dossiers, il a dû s'occuper de beaucoup de cas particuliers, de renseignements divers, et qu'il a dû surveiller certaines entreprises d'une manière plus suivie. La demande d'exonération d'impôt qui avait été adressée au gouvernement du canton de Berne, n'a pas abouti, pas plus que les demandes de subvention présentées aux cantons de Berne, Bâle-Ville, Zurich et Vaud. La Confédération, par contre, a accordé une subvention.

La Coopérative a reçu, durant l'exercice 1933-1934, 171 demandes de cautionnement, pour une somme totale de 518.680 fr. Il en a été accordé pour un montant de 92.200 fr. (Depuis le début de l'activité de la société, il a été accordé un total de 121 cautionnements pour une somme de 374.000 fr.).

La très grosse différence existante entre le nombre des demandes de cautionnement et celui des cautionnements accordés prouve avec quel soin et quelles précautions est gérée cette affaire, dont les directrices, avant de s'engager, s'entourent des renseignements les plus précis et des meilleures garanties. Lorsqu'une affaire n'offre pas de possibilité de développement ou ne paraît pas viable, le cautionnement est toujours refusé, ce qui ne veut pas dire que les personnes ayant formulé ces demandes soient abandonnées à leur sort: au contraire, on leur donne des conseils, on les adresse aux institutrices compétentes, etc.

Un délai de six à huit semaines est requis entre le dépôt d'une demande et la réponse qui y est faite. Ce délai, qui paraît long à certaines clientes, l'est parfois à peine assez pour s'entourer de tous les renseignements nécessaires; les requérantes ne les fournissent pas toujours aussi exactement et aussi complètement qu'il le faudrait.

Les crédits accordés se répartissent entre les affaires commerciales ou industrielles les plus diverses, dont la branche hôtelière que les crédits les plus élevés ont été accordés: 91.800 fr. viennent ensuite le commerce avec 74.000 fr.; les professions libérales n'émergent que pour 28.400 fr.; l'agriculture pour 10.700 fr.; l'industrie pour 5.000 fr., et les professions diverses pour un total de 22.000 francs.

Sur 102 cautionnements, 12 seulement sont destinés au perfectionnement professionnel des requérantes (maîtresses ménagères, étudiantes, assistante de paroisse, infirmière, pédicure-mancure, professeur de gymnastique et de danse). La So-

ciété verrait avec plaisir se développer cette forme de son activité, et serait heureuse d'être ainsi plus directement utile aux femmes désirant apprendre ou perfectionner une profession.

Sur le total des cautionnements, 11 seulement ont été consentis à des membres des Associations affiliées à la Coopérative. C'est regrettable, et il est à souhaiter qu'un intérêt plus vif pour cette activité se manifeste parmi les membres de ces Sociétés.

Les relations avec la Banque Populaire sont restées les mêmes. Le Bureau de renseignements financiers donne des consultations à des femmes de la Suisse entière; c'est Mme Anna Martin qui en assume la direction, et qui est ainsi appelée à donner des conseils et des renseignements de tout ordre et pour les affaires les plus diverses. En outre, dans plusieurs villes de notre pays, il lui a été demandé des cours et des conférences sur des questions financières.

En résumé, ce dernier exercice fut donc satisfaisant, les conditions économiques obligeant naturellement les dirigeantes à procéder avec prudence et retenue, car il est arrivé déjà, malgré toutes les précautions prises, d'avoir à payer pour des débiteurs dans l'impossibilité de s'acquitter (les mauvais crédits furent cette année de 1760 fr. environ); mais la Coopérative est entrée en relations, d'autre part, avec beaucoup de femmes de valeur, auxquelles elle a apporté une aide efficace.

L.-H. P.

La situation de la femme et de l'enfant au Cameroun¹

Depuis que le Cameroun est sous mandat de la S. d. N., le gouvernement français a réalisé un ensemble imposant de travaux d'intérêt général ou d'institutions sanitaires. D'autre part, les missionnaires protestants et catholiques ont christianisé près de la moitié des Noirs de la forêt camerounienne.

Mais la situation de la femme de ces régions reste très mauvaise; sa détresse morale est pire encore que sa sujétion juridique, et pourtant elle n'a guère que des devoirs, ne possède que de menus meubles, et n'a aucun droit sur ses enfants; si son mari la renvoie, il garde les enfants; elle ne peut hériter de rien, et à la mort de son mari, elle fait partie de l'héritage et appartient à l'héritier du défunt... En somme, il n'y a pas de vraies veuves au Cameroun, puisque le veuve est une union nouvelle, c'est-à-dire soit un remariage, si la femme est encore jeune, soit un service domestique chez un patron, si elle est vieille. Ainsi une veuve peut passer de main en main, puisque l'héritier a le droit de la vendre aussi bien que celui de l'épouser.

Les femmes camerouniennes sont souvent stériles; la natalité est médiocre et la mortalité infantile considérable. Si l'enfant échappe aux maladies du jeune âge, compliquées par un manque total d'hygiène, il ne reçoit aucune éducation, ses parents n'avaient aucune idée d'une éducation systématique. D'abord, on adore presque le poupon comme un dieu, puis, dès qu'il a dix ans, on

¹ D'après le livre *Le Cameroun*, de J. Wilbois, directeur de l'école d'administration et d'affaires. Chez Payot, 15 fr. français. Avec onze gravures et une carte.

moi de vos ouvrages; je suis à jeun de peinture. L'entrepreneur artiste vend directement ses produits à Genève, à Paris et à Londres, et c'est avec ses économies de peintre qu'elle fondera en 1815 l'Asile des Billodes. Dans cette période de jeunesse, son âme ardente se prépara à la vie très haute et très occupée qui fut la sienne, de 1815 à sa mort. Nous notons à ce moment des voyages, des séjours, une vaste correspondance. Son esprit enjoué, sa culture très personnelle, l'élevation de son caractère, lui valurent de fortes amitiés, telle celle de son admirable successeur aux Billodes, Mme Zimmerlin, dont l'office était de manier la burette d'huile quand l'impétuosité du caractère de M.-A. Calame l'avait entraînée trop loin. On parle de la douzaine de prétendants qui aspiraient à sa main et qu'elle échouait rondement. L'un d'eux se présenta à elle en disant: « Mon bon ange m'a dit cette nuit: Va demander en mariage M.-A. Calame. » Il s'en tenait répondre promptement: « Aller dire à votre ange qu'il n'est qu'une fiche bête ! »

La devise des Calame était: « Rien n'est plus brûlant, ni plus assuré. » Belle devise, en vérité, et que cette femme d'élite a faite sienne: tempérément d'artiste, intelligence toujours en mouvement, il lui manquait encore avant 1815 le contact avec les choses spirituelles qui devait la marquer si profondément. Mais ne peut-on pas penser que le contrepoint d'une intelligence lucide et du travail précis et minutieux de la peinture sur émail fut pour beaucoup dans le fait que la grande piété de M.-A. Calame ne tomba ja-

mais dans les divagations regrettables du piéisme de l'époque?

Ce n'est pas seulement l'art de peindre la miniature qu'enseignait l'artiste à ses élèves, mais la copie des plâtres, le modèle vivant, le portrait sur ivoire. Dans un temps où l'instruction n'était ni obligatoire, ni spécialisée, son atelier-école a été une heureuse innovation, car on y chantait, on y lisait, on y causait. L'étude du « milieu » faite par Mme Évard nous présente aussi Le Locle, cité charitable. « S'il y a de l'aisance aux Montagnes — et il y en avait alors — il y a encore plus de générosité. » Dès la Révolution de l'Édit de Nantes, qui amena chez nous tant de huguenots réfugiés, l'habitude s'était établie de faire des « quêtes » dans les temples, pour venir en aide aux malheureux. On ne frappa jamais en vain à la porte des Calame, dont la générosité traditionnelle était connue, et l'âme sensible de Marie-Anne souffrait à la pensée des enfants malheureux et abandonnés, si nombreux après les guerres de l'Empire. Un fait minuscule déclancha chez elle un grand résultat: une de ses petites nièces lui donna, le 1^{er} janvier 1814, une belle pièce d'un denier, toute neuve, en lui disant: « Tiens, tante Marie, voici pour tes pauvres. » Ce fut le déclencheur de la caisse des pauvres de M.-A. Calame. Peu à peu, son projet de venir en aide à l'enfance déshéritée mûrissait et prenait corps, si bien que, le 1^{er} mars 1815, le jour même où Napoléon quittait l'île d'Elbe pour essayer de nouvelles conquêtes, elle aussi entreprenait une expédition dans l'inconnu, en formant un Comité de douze dames qui devaient s'occu-

per Luisi, bien connue des milieux féministes; le troisième, de Mme von Kirchbach (Dresde), fut une très attachante causerie empreinte d'expérience personnelle, décrivant l'éducation morale et sexuelle de l'enfant dans le cadre de la famille.

Le rapport très complet de Mme Henri Krug (Lyon), secrétaire générale de l'Union française des Amies de la Jeune Fille, et les communications des représentantes des Associations catholique et juive pour la protection de la jeune fille, permirent de se rendre compte du magnifique développement national et international des œuvres privées de protection, sous leur triple forme de placement, — foyers et homes, — œuvre des gares et des ports. Cette dernière forme de travail prend de jour en jour plus d'importance; elle tend à devenir un service social complet qui permet de suivre les jeunes filles rencontrées et constitue un moyen de lutte de plus en plus efficace contre la traite.

Les sujets classés sous le titre de: *protection légale de l'enfance* auraient mérité qu'il pût leur être consacré plus de temps par leur intérêt et la façon remarquable dont ils furent traités. Le rapport de Mme Colin, membre de la Section sociale de la S. d. N., fit d'emblée ressortir à quel point ce qu'on peut appeler la juridiction spéciale pour les mineurs dépassé l'idée ancienne du tribunal, organe de punition seulement. On a compris que l'enfant délinquant est plus souvent une victime qu'un coupable, et qu'il faut accompagner à son égard une œuvre de préservation. C'est dans cet ordre d'idées que M. le juge Németh, président de la cour de l'enfance du Tribunal correctionnel de Budapest, prononça, en hommage à l'intelligence et de cœur, un vrai plaidoyer pour l'enfant — allant jusqu'à demander pour le tribunal le droit d'intervenir dans les affaires de divorce, les intérêts les plus importants de l'enfant y étant si souvent engagés. La Hongrie, du reste, a été le premier pays à instituer, dès 1908, une vraie surveillance des mineurs, ainsi que l'a montré M. Rottenbiller (Budapest).

Deuxième point de la protection légale de l'enfance: la police féminine. Les deux rapports présentent deux conceptions un peu différentes de la chose. En Pologne (rapport de Mme Siemienka, Varsovie), pays en partie encore réglementiste, la police féminine existe depuis 1925 et a déjà pris une grande extension. Les femmes sont exactement sur le même pied que les hommes, mais ont été spécialement affectées à la lutte contre la prostitution, c'est-à-dire placées dans les brigades sanitaires des mœurs. En Hollande, par contre (rapport de Mme Eijkman, inspectrice de police à Rotterdam), les femmes policières sont spécialisées dans une « police de la jeunesse » qui s'occupe de tout ce qui concerne les mineurs délinquants ou en danger moral. A Rotterdam, 4 inspectrices ont sous leurs ordres

le travail des autres et, seuls, leurs fils héritent.

Le Camerouniens sont religieux à leur manière, fétichistes ou animistes; d'aucuns sont devenus musulmans — cette religion leur plaît parce qu'elle admet la polygamie — ou catholiques ou protestants. On peut dire, en outre, que ce noir est distrait, illogique, crétule, léger, volage, fat, généreux, gai, fidèle à celui qui

l'emploie, passif, et redoutable parce que sans aucune moralité.

L'éducation familiale n'existe pas, et les garçons et les filles étant généralement débauchés bien avant d'être en âge de se marier, il fallait tenter de relever le niveau de la famille en relevant la femme. Une méthode ingénue a été inaugurée récemment; elle consiste à faire passer par une sorte d'école, « le six », toute jeune fille devenue chrétienne et qui accepte de se marier à l'église. C'est une œuvre des fiancés sous une direction missionnaire catholique et dont le règlement rappelle celui d'un couvent: internement des jeunes filles sous surveillance féminine, et enseignement de la lecture du calcul et du chant avec pratiques religieuses et travail manuel. Elles apprennent ainsi ce qui leur sera utile en ménage, mais n'en restent pas moins des Noires, c'est-à-dire socialement des enfants et chrétientement des nouveau-nés.

Des écoles ont été fondées par le gouvernement avec enseignement en français correspondant aux degrés inférieurs primaires, ainsi que des écoles professionnelles — écoles pour employés de chemins de fer, pour potiers, pour artisans divers — et des écoles ménagères; deux seulement car les monitrices indigènes manquent et les Noires répugnent à éduquer leurs filles.

Une œuvre vient de naître, celle du berceau qui donne des consultations aux mères sur les soins du nouveau-né et qui a déjà soigné mille pouponnes en quatre mois. Les Noires ignorent tout de leur métier de mère et une œuvre immense reste à accomplir dans ce domaine.

En principe, l'Etat est bien disposé envers les femmes du Cameroun: il concède qu'un jour viendra fatidiquement où, en Afrique, les femmes seront les égales des hommes, où la polygamie disparaîtra, et où les institutions camerouniennes se calqueront à peu près sur celles de l'Europe. Seulement, lorsqu'il s'agit de fixer ce jour, l'Eglise répond: *demain*, l'Etat dit: *plus tard*! Souhaitons bonne chance aux missionnaires divers, zélés et moins temporellement que les administrateurs gouvernementaux.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

(La fin au prochain numéro.) El. B.